



Commune de Labrousse  
3 PLACE DE LA FONTAINE  
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 03/04/2023  
Reçu en préfecture le 03/04/2023  
Affiché le  
ID : 015-211500855-20230328-BP\_2023-BF

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Département**

CANTAL

**Arrondissement**

AURILLAC

**Canton**

VIC-SUR-CERE

**Séance du 28 mars 2023**

**Délibération : N° 2023-11**

L'an deux mille vingt trois le Mardi 28 Mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 3 PLACE DE LA FONTAINE 15130 LABROUSSE sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 15 mars 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

**Présent(s) :**

Pradal Gérard, Auratus Eric, Baduel Sébastien, Bruel Marcel, Lamouroux Nicolas, Daudé Thierry, Amaral Emmanuelle, Malgouzou Nathalie, Turlan Anne, Noël Géraud, Ther Benoit, Chassagne Chrystel, Oustry Michel, Puybouffat Delphine

**Absent(s) :**

**Secrétaire de séance :** Ther Benoit

**APPROBATION BUDGETS PRIMITIFS 2023 : COMMUNE et du LOTISSEMENT "LES PLACES"**

**DELIBERATION**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les budgets primitifs article par article préparés en collaboration avec Mme Géraldine TRIGUEL, Conseillère aux décideurs locaux pour l'année 2023.

Le budget primitif de la COMMUNE s'équilibre en recettes et dépenses :

- à la section de FONCTIONNEMENT à la somme de : **546 508.41 €**

- à la section d'INVESTISSEMENT à la somme de : **695 459.56 €**

Le budget primitif du LOTISSEMENT s'équilibre en recettes et dépenses :

- à la section de FONCTIONNEMENT à la somme de **26 721.63 €**

- à la section d'INVESTISSEMENT à la somme de **26 711.63 €**

DECISION

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve le  
COMMUNE et du LOTISSEMENT "LES PLACES"

Envoyé en préfecture le 03/04/2023  
Reçu en préfecture le 03/04/2023  
Affiché le  
ID : 015-211500855-20230328-BP\_2023-BF

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le 28 mars 2023

Reçu en Préfecture

le 30 mars 2023

Publié ou notifié

le 30 mars 2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 28 mars 2023.

Le Maire

Gérard PRADAL

